

Prolongation des délais impartis pour la réalisation des motions et des postulats de la Direction des finances en 2016

Date: 31 août 2016
Direction: Direction des finances
N° d'affaire:
Classification: Non classifié

Réalisation des motions et des postulats de la Direction des finances dont le délai de deux ans n'est pas encore échu

Motion 177-2013 Jost (Thoune PEV), du 11.06.2013 Exploiter les synergies dans le développement et l'utilisation de logiciels

Traitement au Grand Conseil: 28 janvier 2014
Décision: Adoption. Adoption et classement du point 3.



☒ Proposition de prolonger de délai de deux ans, jusqu'en 2018

Motifs de la proposition et mesures de réalisation envisagées:

La mise en œuvre des points 2 et 4 de la motion concernant la publication de logiciels sous licence Open Source (OSS, logiciels libres) par le canton de Berne nécessite encore du temps. Le résultat négatif d'une expertise ayant stoppé toute activité dans ce domaine au niveau fédéral, l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) en a commandé une concernant la situation juridique dans le canton de Berne : conformément au rapport, présenté durant l'été 2016, la mise à disposition publique de logiciels libres peut (contrairement à la Confédération) être réglée par voie d'ordonnance dans le canton. Cette base légale va être instaurée par un complément apporté aux tâches de l'OIO dans l'ordonnance d'organisation de la Direction des finances (OO FIN), qui va être remaniée dans le cadre du programme IT@BE de mise en œuvre de la Stratégie TIC 2016 à 2020, sans doute en 2017. Parallèlement à cela, les bases conceptuelles et organisationnelles pour la publication d'applications spécialisées et de groupe sous licence Open Source seront élaborées.